

**MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mardi 10 mars 2026 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Monsieur Patrice Deneault, poste no.1 Monsieur Martin Farrar-Deguire, poste no.2
Madame Suzanne Lacroix, poste no 3 Madame Nancy Sorel, poste no. 4
Monsieur David Arsenault, poste no 5 Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Est également présent :

Silvio Gaudio, directeur général/ greffier-trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-03-037

QUE l'ouverture de la séance ordinaire est proposée par madame la conseillère Nancy Sorel et appuyé par monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h00

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-03-038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire tenue à la Salle du conseil municipal de Lacolle le mardi 10 mars 2026 à 19 h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église Sud, à Lacolle.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour.

Étant donné la portée des décisions qui seront prises lors de cette réunion, votre participation est vivement souhaitée.

POINT RETIRÉ : 14.3 (14.2) Programme de rénovation des habitations à loyers modiques

ORDRE DU JOUR	
1	Présence des membres du Conseil
2	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.1	Ouverture de la séance ordinaire du 10 mars 2026
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DU/ DES PROCÈS-VERBAUX
4.1	Résolution adoptant le procès-verbal de la séance du 10 février 2026
4.2	
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
6	ADMINISTRATION /FINANCES
6.1	Adoption des comptes payés au 28 février 2026
6.2	Adoption des comptes à payer au 28 février 2026
6.3	Dépôt des activités de fonctionnement financier 1 ^{er} au 28 février 2026

6.4	Au cœur des mots / Le renouvellement du bail – échéance le 30 juin 2026
6.5	Embauche de l'employée Julie Charest, au poste de secrétaire/réceptionniste débutant le 4 mai 2026 à temps plein
6.6	Demande d'aide pour la coupe de gazon « Église Odelltown »
6.7	Résolution d'adoption relatif au règlement d'emprunt temporaire no 2025-0253-Parc Desjardins
6.8	Augmentation du montant maximal de la marge de crédit -Desjardins
7	RESSOURCES HUMAINES
7.1	
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIERS
8.1	Rapport du mois
8.2	Résolution adoptant l'embauche à temps partiel d'un nouveau pompier « monsieur Maxime Boudreau » à la brigade 33 de la Municipalité de Lacolle en date du 2 mars 2026
8.3	
9	TRAVAUX PUBLICS
9.1	Rapport du mois de janvier 2025
10	HYGIÈNE DU MILIEU
10.1	
11	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
11.1	Rapport d'activités / inspectrice / urbaniste
11.2	Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme
11.3	Dépôt du procès-verbal du comité consultatif en environnement
11.4	Demande de changement de revêtement extérieur- 42, rue de l'Église Nord
11.5	Demande de remplacement des balcons, 26, rue de l'Église sud;
11.6	Offre de service « Organisation Bleu » Activités 2026 liées au plan d'action du PRMHHS de la MRCHR/Journée horticole/activités nettoyage et Upcycling
12	LOISIRS
12.1	
13	CORRESPONDANCE / INFORMATION
13.1	Dépôt – Proanima – détail des licences vendues
14	VARIA
14.1	Cercle des Fermières de Lacolle demande la réservation du Centre Léodore-Ryan pour le « salon de Noël » du 6-7 et 8 novembre 2026
14.2	Grenier aux trouvaillles demande de réservation du Chalet des loisirs le 17 avril et le 21 mai 2026 pour « organisation stratégique »
14.2 (14.3)	Programme de rénovation des habitons à loyer modique
14.3 (14.4)	Résolution autorisant la préparation et la publication du calendrier municipal 2027
14.4 (14.5)	Résolution d'appui pour « l'Étoile pédiatrique social »
14.5 (14.6)	Centre d'Action Bénévole de la Frontière présente une demande pour l'installation de 2 unités murales de climatisation pour les locaux 118-120 et 119 situés au Centre Léodore-Ryan
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)
16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Silvio Gaudio, directeur général / greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 10 mars 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté lors de la séance ainsi que le point retiré 14.2 - **Programme de rénovation des habitations à loyers modiques**

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-03-039

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire reflète fidèlement les délibérations et décisions prises lors de ladite séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Éric Barrière
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers approuvent le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026 à 19 h 00.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 01

- Pancarte de vitesse 50km/h – rang de la Barbotte

Fin : 19 h 02

6. ADMINISTRATION, FINANCES

2026-03-040

RÉSOLUTION ADOPTANT LES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance de la liste des comptes payés pour la période se terminant le 28 février 2026;

TOTAL DÉPARTEMENTS AU 28 FÉVRIER 2026 :	93 490.45 \$
TOTAL RÉMUNÉRATIONS AU 28 FÉVRIER 2026	78 371.85 \$
GRAND TOTAL AU 28 FÉVRIER 2026	171 862.30 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers adoptent les comptes payés au 28 février 2026 tel que présenté lors de la séance.

ADOPTÉE

2026-03-041

RÉSOLUTION ADOPTANT LES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 28 février 2026;

DÉPARTEMENT	MONTANT
HDV - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	61 700.14 \$
VOIRIE	22 832.53 \$
SERVICE INCENDIE	7 639.62 \$
DENEIGEMENT	77 928.56 \$
FOURRIÈRE	2 908.09 \$
MRC - VIDANGE	31 153.69 \$
MRC- QUOTE PART	76 853.19 \$
BIBLIOTHÈQUE	1 415.79 \$
ENT. BATIMENT	14 530.26 \$
URBANISME	16 905.23 \$
PARC, TERRAIN JEUX, CHALET	1 861.84 \$
CLR	2 631.75 \$
LOISIRS	24 701.61 \$
USINE EAUX USÉES	11 255.82 \$
EAU POTABLE (usine + réseaux)	29 588.23 \$
SAAQ	
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2026	383 906.35 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers adoptent les comptes à payer au 28 février 2026, tel que présenté lors de la séance.

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités de fonctionnement financier du 1^{er} au 28 février 2026.

Les conseillers ont pris connaissance du document présenté.

2026-03-042

**AU CŒUR DES MOTS / LE REOUELLEMENT DU BAIL –
ÉCHÉANCE LE 30 JUIN 2026 – DEMANDE DE MAINTIEN DES
TARIFS DE LOCATION POUR LES LOCAUX AU CENTRE
LÉODORE-RYAN**

ATTENDU QUE l'organisme « Au Cœur des Mots » utilise régulièrement les locaux du Centre Léodore-Ryan pour la réalisation de ses activités au bénéfice des personnes;

ATTENDU QUE l'organisme contribue de manière significative à la vie sociale, culturelle, leur autonomie;

ATTENDU QUE les activités de l'organisme nécessitent l'utilisation des locaux loués sont : 122 – 128 – 132 – 204 – 206 -H1 – H2 – H3 – H4 au 12B durant la semaine;

ATTENDU QU'une hausse des tarifs de location des locaux utilisés par l'organisme pourrait limiter la capacité à offrir des services accessibles aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du coût de location au tarif actuel pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 ce au montant de 2,65\$ par pied carré;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Éric Barrière

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers ont pris connaissance de la demande reçue de la coordonnatrice pour le maintien du tarif au bail déjà inscrit à la séance ordinaire du 13 février 2024, résolution 2024-02-039;

QUE les conseillers acceptent la demande Au Cœur des Mots visant le maintien des prix actuels pour les locaux ci-dessus mentionnés pour les années 2026-2027 situés au Centre Léodore-Ryan

ADOPTÉE

2026-03-043

EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉE JULIE CHAREST, AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste sera libre dû à la retraite de madame Sylvie D'Avril dès le 4 janvier 2027 et que la Municipalité de Lacolle a fait un affichage pour ledit poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Charest a fait parvenir son curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Charest fait déjà le poste à deux journées par semaines et qu'elle débutera ledit poste au cour de l'année 2026 à temps plein,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers ont pris connaissance de son curriculum vitae et accepte l'embauche de madame Julie Charest au poste de secrétaire-réceptionniste en date du 4 mai 2026 à temps plein, et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés municipaux;

QUE les conseillers demandent à monsieur Silvio Gaudio, directeur général/ greffier-trésorier d'inscrire madame Julie Charest à toutes formations jugées nécessaires pour son poste de secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉE

2026-03-044

DEMANDE D'AIDE POUR LA COUPE DE GAZON « ÉGLISE ODELLOW »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle a reçu une demande en date du 16 février 2026 de monsieur Hannah qui demande de l'aide pour la coupe de gazon à l'Église Odelltown ;

ATTENDUE QUE la Municipalité de Lacolle avait répondu à la demande concernant l'aide pour la coupe de gazon en avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers autorisent les employés municipaux de procéder à la coupe du gazon pour la saison estival 2026 à l'Église Odelltown.

ADOPTÉE

2026-03-045

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT 2025-0253

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code Municipal prévoit que le Conseil peut contracter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), par lettre datée du 30 septembre 2025, d'emprunter un montant maximal de 800 000 \$ relativement au règlement 2025-0253 pour l'extension du Parc Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contracter un emprunt temporaire équivalant à ce montant afin de financer, au fur et à mesure de leur réalisation, des travaux de construction et d'aménagement, ainsi que l'acquisition de biens, immeubles et équipements destinés aux infrastructures de loisirs et de culture d'intérêt collectif, tout en préservant les liquidités affectées aux opérations courantes ;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt temporaire sera remboursé lors de l'encaissement du produit de l'émission de billets prévue au règlement d'emprunt, une fois les travaux terminés ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt applicable à cet emprunt temporaire est estimé au taux préférentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 800 000 \$, pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, auprès de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière;

QUE le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de

Lacolle, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-046

AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL DE LA MARGE DE CRÉDIT – DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle dispose actuellement d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins des Seigneuries de La Frontière afin d'assurer la gestion courante de sa trésorerie ;

CONSIDÉRANT QUE les liquidités de la Municipalité diminuent considérablement durant la période comprise entre le mois d'octobre et le mois de février, soit entre le dernier versement des taxes municipales et le premier versement des comptes de taxes de l'exercice financier suivant ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'augmenter le montant maximal autorisé de la marge de crédit afin d'assurer le paiement des dépenses courantes et des engagements financiers de la Municipalité durant cette période ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Éric Barrière

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du montant maximal de la marge de crédit consentie à la Municipalité de Lacolle auprès de la Caisse Desjardins des Seigneuries de La Frontière, pour un montant maximal de 1 000 000 \$;

QUE le maire, ou le maire suppléant en son absence, et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document, convention ou acte nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point présenté

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE / POMPIERS

DÉPÔT / RAPPORT MOIS DE FÉVRIER 2026

Dépôt / Le rapport du mois a été présenté à la séance.

2026-03-047

RÉSOLUTION ADOPTANT L'EMBAUCHE À TEMPS PARTIEL D'UN NOUVEAU POMPIER « MONSIEUR MAXIME BOUDREAU » À LA BRIGADE 38 DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

ATTENDU QUE des besoins opérationnels nécessitent l'embauche d'un employé afin d'assurer la continuité des services municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle souhaite pourvoir un poste à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, caserne 38;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, monsieur Raynald Demers a procédé à l'embauche de monsieur Maxime Boudreau au poste

de pompier à temps partiel en date du 2 mars 2026 et ce, avant la tenue de la présente séance du conseil de mars 2026;

ATTENDU QUE le candidat monsieur Maxime Boudreau satisfait aux exigences du poste à temps partiel, caserne 38;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers ratifient l'embauche de monsieur Maxime Boudreau au poste de pompier à temps partiel, en date du 2 mars 2026 Brigade 38 de la Municipalité de Lacolle, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE les conseillers demandent de procéder à l'embauche de monsieur Maxime Boudreau à titre de pompier à temps partiel, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

QU'une copie de la résolution adoptée à la séance ordinaire soit remise au département de la finance ainsi qu'une copie au directeur de service incendie.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT / RAPPORT DU MOIS DE FÉVRIER 2026

Dépôt /Le rapport de février 2026 a été déposé lors de la séance ordinaire.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point présenté.

11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a. DÉPÔT/rapport mensuel d'activité du mois de février 2026

Dépôt / Le rapport a été déposé lors de la séance ordinaire.

b. DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dépôt /Le procès-verbal a été déposé lors de la séance ordinaire.

c. DÉPÔT/ PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Dépôt /Le procès-verbal a été déposé lors de la séance ordinaire.

2026-03-048

DEMANDE DE CHANGEMENT DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 42, RUE DE L'ÉGLISE NORD

CONSIDÉRANT QU'UNE demande visant le changement de revêtement extérieur a été déposée au service d'urbanisme concernant le lot 4 939 022 associé à l'adresse civique du 42 rue de l'Église nord;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble fait partie du périmètre urbain, situé dans la zone M-2 et intégrant le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit répondre favorablement aux critères d'évaluations de la section 3 du chapitre 3 du règlement no 2021-

0209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le devis complet des revêtements projeté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de la demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent favorablement aux conseillers d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers acceptent la recommandation du comité et demandent d'émettre le permis pour le revêtement extérieur situé au 42, rue de l'Église Nord.

ADOPTÉE

2026-03-049

DEMANDE DE RÉFECTION COMPLET DES BALCON- 26 RUE DE L'ÉGLISE SUD

CONSIDÉRANT QU'UNE demande visant le changement complet des 8 balcons a été déposée au service d'urbanisme concernant le lot 5 830 075 associé à l'adresse civique du 26 rue de l'Église sud;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble fait partie du périmètre urbain, situé dans la zone M-4 et intégrant le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit répondre favorablement aux critères d'évaluations de la section 3 du chapitre 3 du règlement no 2021-0209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de la demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommande favorablement aux conseillers d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers acceptent la recommandation du comité et acceptent le changement complet des 8 balcons situés au 26, rue de l'Église Sud.

ADOPTÉE

2026-03-050

OFFRE DE SERVICE « ORGANISATION BLEU » ACTIVITÉS 2026 LIÉES AU PLAN D'ACTION DU PRMHHS DE LA MRCHR : JOURNÉE HORTICOLE / ACTIVITÉS NETTOYAGE ET UPCYCLING

CONSIDÉRANT QUE « Organisation Bleu » a été fondée en 2018 est un organisme à but non lucratif québécois, qui favorise la préservation et la conservation de la planète bleue;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est très fière de mettre de l'avant le travail des femmes et des communautés sous-représentées dans le domaine de la science et de l'environnement œuvrant à pallier les effets de l'activité humaine sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut Richelieu couvre les frais des activités (10 462\$) pour la journée horticole qui se tiendra le 16 mai 2026.

CONSIDÉRANT QUE lors de cette journée, des arbres seront distribués gratuitement aux citoyens de Lacolle, qu'il y aura aussi possibilité d'échanges de vivaces et fabrication de cabane d'oiseaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura aussi, en lien avec l'Organisation Bleu, une activité de nettoyage d'un boisé et de la piste cyclable de Lacolle ainsi que l'installation des cabanes d'oiseaux pour protéger nos espèces en collaboration de Québec oiseaux et guidera la Municipalité de Lacolle pour faire revenir des types d'oiseaux, et qui se tiendront le 6 juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers sont en accord avec le projet « Organisation Bleu » ainsi que les activités nettoyage et UPCYCLING qui se tiendra le 6 juin 2026.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

12.1 DÉPÔT / RAPPORT DU MOIS DE FÉVRIER 2026 DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS

Dépôt /Le rapport de février 2026 a été déposé lors de la séance ordinaire

13. CORRESPONDANCE / INFORMATION

a. DÉPÔT – PROANIMA – DÉTAIL DES LICENCES VENDUES

Dépôt /Le rapport de janvier 2026 a été déposé lors de la séance ordinaire

13.4 DÉPÔT / LETTRE ANNONÇANT LA RETRAITE - EMPLOYÉE 13- 0027

Dépôt / La lettre a été déposée lors de la séance ordinaire

14. VARIA

14.1 DÉPÔT / BIBLIOTHÈQUE – NOMBRE DE VISITEURS POUR JANVIER 2026

Dépôt/ le document a été présenté lors de la séance ordinaire

2026-03-051

CERCLE DES FERMIÈRES DE LACOLLE DEMANDE DE RÉSERVATION DU CENTRE LÉODORE-RYAN POUR LE « SALON DE NOËL » DU 6-7 ET 8 NOVEMBRE 2026

CONSDÉRANT QUE le Cercle des Fermières organise à chaque année leur « Salon de Noël » au Centre Léodore-Ryan situé au 10, rue Ste-Marie, Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet événement nécessite la réservation d'un espace approprié

CONSIDÉRANT QUE le Centre Léodore-Ryan répond aux besoins logistiques et organisationnels de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Éric Barrière

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers ont pris connaissance de la demande et autorisent que le « Cercle des Fermières » utilise la salle du Centre Léodore-Ryan gratuitement les 6-7 et 8 novembre 2026 pour leur salon de Noël.

ADOPTÉE

2026-03-052

GRENIER AUX TROUVAILLES DEMANDE DE RÉSERVATION AU CHALET DESJARDINS POUR LE 17 AVRIL ET 21 MAI 2026 POUR RENCONTRE « ORGANISATION STRATÉGIQUE »

CONSIDÉRANT QUE le « Grenier aux Trouvailles » a fait une demande du chalet Desjardins pour leur rencontre pour les dates suivantes :

- 17 avril 2026
- 21 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers acceptent que le chalet Desjardins soit réservé pour les dates du 17 avril 2026 et 21 mai 2026 à l'organisme « Grenier aux Trouvailles » gratuitement.

QUE les conseillers demandent d'inscrire les réservations ci-dessus mentionnées au calendrier de réservation et de faire parvenir une copie de la résolution à madame Maryse Lachance, directrice générale.

ADOPTÉE

2026-03-053

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRÉPARATION ET LA PUBLICATION DU CALENDRIER MUNICIPAL 2027

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle produit annuellement un calendrier municipal destiné aux citoyens afin de diffuser l'information municipale, les dates importantes, les collectes, les activités communautaires et autres renseignements pertinents;

ATTENDU QUE la préparation du calendrier municipal 2027 nécessite la coordination entre les services municipaux, la mise à jour des informations, la conception graphique et la planification de la distribution;

ATTENDU QUE les conseillers décident et autorisent la préparation du calendrier municipal 2027 afin d'assurer une communication efficace et accessible auprès de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers demandent de procéder à la préparation du calendrier municipal pour l'année 2027 et autorisent que Éditions Média Plus communication communique avec les commerçants pour des commandites;

QUE les dépenses pour le publipostage soient prises au poste budgétaire approprié et de remettre une copie de la résolution au département des finances.

ADOPTÉE

2026-03-054

RÉSOLUTION D'APPUI POUR « L'ÉTOILE PÉDIATRIQUE SOCIAL »

CONSIDÉRANT QUE l'Étoile Pédiatrique Social est situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, dans la région du Haut-Richelieu. Il offre des services médicaux, psychosociaux et juridiques aux enfants de 0 à 18 ans vivant en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE parmi ses services, on trouve des suivis médicaux, des évaluations, des thérapies pour les traumatismes, ainsi que des activités de soutien à la jeunesse, l'Étoile est également membre certifié du réseau de la « Fondation du Dr Julien », accueillant annuellement plus de 400 enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Éric Barrière
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle prend en considération tout le dévouement que l'Étoile Pédiatrique Social, aux enfants;

QUE les conseillers souhaitent appuyer la candidature de l'Étoile au Gala de l'excellence de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu, dans la catégorie Organisme à vocation sociale et de faire parvenir la lettre d'appui signée par monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire au nom de la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

2026-03-055

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA FRONTIÈRE PRÉSENTE UNE DEMANDE POUR L'INSTALLATION DE 2 UNITÉS MURALES DE CLIMATISATION POUR LES LOCAUX 118-120 ET 119 SITUÉS AU CENTRE LÉODORE-RYAN

Le conseiller monsieur Éric Barrière se retire à 19h16

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle est propriétaire du Centre Léodore-Ryan située 10, rue Ste-Marie, Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Cartier du Centre d'Action Bénévole de la Frontière a présenté une demande pour faire l'installation de deux (2) unités murales pour ses locaux 118-120 et 119 dans le centre;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été obtenues conformément aux règles de :

- Florent Guay Électrique Inc.

Soumission no 2025-187 au montant de mille quarante-six dollars et quatorze cents (1 046,14\$) taxes incluses.

- Soumission de la compagnie Quest Climatisation.

Comprend deux unités murales au montant de huit mille cinq cent dollars (8 500,00\$) plus taxes applicables;

ATTENDU QUE les conseillers jugent que l'installation de ces équipements est nécessaire et dans l'intérêt de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers autorisent l'installation de deux (2) unités murales à la bâtisse du Centre Léodore-Ryan situé au 10, rue Ste-Marie, Lacolle;

QUE les conseillers approuvent l'installation sous réserve que la réglementation nécessaire soit dûment acceptée par madame Geneviève Cusson, inspectrice;

QUE les conseillers demandent d'octroyer les contrats aux compagnies suivante :

- Florent Guay Électrique pour sa soumission numéro 2025-187 présentée au montant de mille quarante-six dollars et quatorze cents (1 046,14\$) taxes incluses;
- Quest climatisation pour sa soumission présentée au montant de huit mille cinq cent dollars (8 500,00\$) plus taxes applicables ;

QUE les conseillers informent madame Annie Cartier, du Centre D'Action Bénévole de la Frontière que les deux soumissions présentées de « Florent Guay Électrique et Quest climatisation » sont acceptées;

QU'une copie de la résolution soit remise à madame Annie Cartier;

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Éric Barrière reprend son siège à 19h18

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)

Début : aucune question

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points de l'ordre du jour ont été traités lors de la séance ordinaire de 19 h 00 ainsi que le point **Programme de rénovation des habitations à loyers modiques**

2026-03-056

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

QUE la séance ordinaire à 19h20 tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉE

Prochaine séance le 14 avril 2026

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Silvio Gaudio, directeur général/ greffier-trésorier